

## Calendrier prévisionnel 2023

Pour les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de doctorat, la période des CSI se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 20 juin de l'année universitaire en cours.

Pour les doctorants inscrits en 3<sup>ème</sup> année de doctorat ou au-delà, la période des CSI se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 10 septembre de l'année universitaire en cours.

CSI	Etapas à réaliser	Documents nécessaires
4 mois après l'inscription en 1 <sup>ère</sup> année de doctorat	Constitution de son comité de suivi individuel	Se référer au document : ED624_comment composer son CSI
Avant le 15 avril	Proposer la composition du CSI à <a href="mailto:ed624.sds@u-paris.fr">ed624.sds@u-paris.fr</a> pour validation de l'ED	imprimé : ED624_Proposition de CSI
15 jours avant la date de l'entretien avec le CSI	Envoi des pièces pédagogiques aux membres du CSI	Imprimé : ED624_Annexe_CSI
Jour de l'entretien avec le CSI	<p><b>Temps 1</b> Présentation de l'avancement des travaux du doctorant devant les membres du CSI et directeur de thèse</p> <p><b>Temps 2</b> Entretien des membres du CSI avec le directeur de thèse en l'absence du doctorant</p> <p><b>Temps 3</b> Entretien des membres du CSI avec le doctorant en l'absence du directeur de thèse</p>	

Le compte rendu de l'entretien du doctorant avec son CSI sera à transmettre à l'ED ([ed624.sds@u-paris.fr](mailto:ed624.sds@u-paris.fr)) avant le :

- 23 juin 2023 pour une réinscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de doctorat
- 15 septembre 2023 pour une réinscription en 4<sup>ème</sup> année de doctorat ou au-delà

Tous les imprimés sont disponibles en ligne sur le site internet de l'ED

<https://ed624.u-paris.fr/suivi-de-la-these/>